



Périgueux, le 24 mai 2020

SNUipp-FSU 24
26 rue Bodin
24000 Périgueux

A monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Dordogne

Objet : situation des CMPP

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

L'ARS a publié en novembre 2019 un cahier des charges régional relatif à l'évolution de l'offre des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP) en Nouvelle-Aquitaine. Cette restructuration devrait avoir lieu dans une échéance très proche puisque l'ARS indiquait en novembre 2019 qu'elle souhaitait que la restructuration soit effective dans un délai de 9 mois; soit vers juillet 2020, en tous les cas avant la rentrée scolaire 2020.

Cette restructuration qui transformerait les CMPP en plateformes ressources médico-sociales pour la prise en charge des enfants relevant de la MDPH avec des troubles neuro-développementaux, ne manquera pas d'impacter le Service Public d'Education Nationale et notamment la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.

En effet, on peut lire dans le cahier des charges régional que «pour les enfants présentant des troubles plus légers ne donnant pas lieu à une compensation individuelle des conséquences d'un handicap, le renforcement actuel des Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) par l'Education Nationale permettra de prendre davantage en charge ces enfants actuellement accompagnés par les CMPP.» Pourtant, cette année encore, la carte scolaire impacte durablement les RASED de Dordogne en leur retirant 6 supports de maîtres E.

Pour le SNUipp-FSU 24, il y a urgence à avoir un débat en CTSD sur l'évolution de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers et sur les moyens nécessaires correspondant que cette restructuration occasionnerait. En l'absence de toute préparation, comment anticiper les effets de cette restructuration ?

C'est pourquoi, dans la mesure où ces changements concernent des personnels du premier degré ainsi que les moyens relevant du premier degré, nous souhaiterions être destinataires d'informations sur les échanges que vous avez pu avoir avec l'ARS sur la restructuration voulue et les conséquences sur le fonctionnement du Service Public d'Education Nationale et l'aide apportée aux élèves à besoins éducatifs particuliers (évaluation du nombre d'enfants supplémentaires dont la prise en charge reviendrait aux RASED, renforcement des RASED envisagé (création de postes?), ...)

Notre inquiétude est en lien direct avec la préparation de la rentrée 2020 qui sera fortement impactée par la crise sanitaire que nous traversons.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos sincères salutations.

Alain Chabrilangeas pour le SNUipp-FSU 24